



**PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
du 28 janvier 2021
en visio conférence**

Les membres ont été convoqués selon les statuts et se sont réunis en visio conférence, conformément à l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020. Elle s'est déroulée de façon dématérialisée sur la plateforme « zoom ». Le vote électronique sécurisé des résolutions a été organisé sur la plateforme de vote hébergée par « Euro-vote ».

L'assemblée générale est présidée par M. Philippe BEYLIER, Président de l'Association. Le secrétariat est assuré par Madame Pascale PIQUEMAL, Secrétaire générale de l'Association.

Aucune des résolutions inscrites à l'ordre du jour n'étant soumise à un quorum, le Président déclare que l'Assemblée générale peut délibérer valablement quel que soit le nombre de membres présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité simple des suffrages exprimés.

La séance est ouverte à 18h30.

1/ Allocution du Président de l'Association

Le Président souhaite la bienvenue aux membres connectés et les remercie d'assister à cette assemblée générale en visio conférence une première dans l'histoire du Stade Français.

A l'aide de visuels commentés, il dresse un bilan de l'exercice écoulé et présente les perspectives pour 2021 ainsi que les conséquences pour l'association.

➤ **Le BILAN :**

L'exercice a été difficile pour tous :

- Membres ;
- Collaborateurs salariés ou indépendants ;
- Bénévoles.

Le président tient à témoigner au nom du Comité directeur la profonde sympathie de l'association à ceux qui ont du faire face personnellement ou à travers des proches à des difficultés d'ordre sanitaires ou financières.

La fermeture de nos sites pour 2 à 2,5 mois (à partir du 15 mars) nous a amené à prendre des décisions immédiates contraignantes pour éviter un impact trop lourd sur nos comptes. En particulier, compte tenu de l'absence totale de visibilité nous avons décidé de maintenir le niveau des cotisations.

Cette crise a par ailleurs sans surprise mis en évidence les faiblesses de l'organisation dans plusieurs domaines (informatique, communication, boutiques) ainsi qu'une insuffisance générale de réactivité.

Dans ces conditions difficiles l'immense majorité des personnes concernées (membres, collaborateurs, bénévoles) a fait preuve de beaucoup de résilience et de compréhension ce dont le président les remercie au nom du Comité directeur.

2 AP

➤ Les PERSPECTIVES :

Pour l'exercice en cours (octobre 2020- septembre 2021) elles sont rendues plus difficiles que prévu avec le risque élevé de maintien de restrictions au moins jusqu'à Pâques et des conséquences économiques défavorables qui s'ensuivront.

Dans ce contexte d'incertitude sur nos recettes les dispositions rigoureuses mises en place doivent être maintenues.

La mise à niveau de l'organisation est en cours et elle devra être en place à l'été.

Ceci doit se faire sans hypothéquer l'avenir c'est-à-dire en faisant le nécessaire pour au moins maintenir et si possible améliorer les services aux membres et l'entretien des sites.

Les objectifs de renouveau 2024 de l'équipe élue en janvier 2020 sont intégralement maintenus, leur réalisation est simplement légèrement décalée. Pour ce faire de nouveaux modes de financement (partenariats, recettes nouvelles) devront être trouvés.

Malgré deux exercices encore difficiles en terme de recette le Président redit sa confiance totale en l'avenir du Stade Français dont les atouts exceptionnels permettront de trouver les financements nécessaires à un nouvel élan.

2/ Rapport moral du comité directeur pour l'exercice 2019/2020

La Secrétaire Générale présente avec le support de visuels un résumé du Rapport Moral dont une version intégrale peut être téléchargée sur le site internet du Stade Français ou obtenue aux accueils des sites du Stade Français.

Une copie est jointe à ce procès- verbal.

A la suite de l'Assemblée générale du 23 janvier 2020, un tiers des 30 membres du comité directeur a été renouvelé. Philippe Beylier a été nommé Président par le nouveau comité directeur et un nouveau bureau a été élu. Les présidents des différentes commissions ont également été nommés au cours de l'année.

Le projet associatif du Stade Français, acteur majeur de la vie sportive parisienne, est résolument tourné vers la pratique du sport pour tous à tous niveaux dans le partage, et la promotion de son identité de club associatif omnisports et des valeurs qui ont fait, et continuent de faire, le Stade Français.

Ce projet repose sur six grands axes :

- ✓ fidélité à la mission du Stade Français - l'éducation des jeunes par le sport, la compétition sportive et le sport-loisir facteur de santé et d'épanouissement - et aux valeurs véhiculées par le sport ;
- ✓ faciliter l'accès à la pratique du sport du loisir à la compétition ;
- ✓ éducation des jeunes par le sport, la vocation première du Stade Français définie par ses fondateurs il y a 137 ans et qui justifie son statut d'association reconnue d'utilité publique ;
- ✓ promouvoir le sport féminin, aujourd'hui 38% des effectifs et détenant les meilleures performances sportives dans une majorité de nos sections ;
- ✓ encourager le Haut Niveau et nos espoirs pour les Jeux Olympiques de Paris 2024 ;
- ✓ engagements citoyens autour du sport santé, des engagements éco-responsables et la lutte contre le harcèlement.

L'effectif total est en baisse à 10 967 membres (-7 %) avec 44,3 % des membres âgés de moins de 17 ans. Les écoles de sports sur les 3 sites sont fréquentées assidument par 4537 jeunes (41.4 % de l'effectif) et des équipes de compétition sont engagées dans toutes les catégories d'U8 à U18.

Le palmarès sportif et les manifestations sportives ont été malheureusement très impactées par les restrictions liées à la crise de la COVID-19. La plupart des compétitions ont été interrompues et n'ont pas pu reprendre.

Nous avons obtenu un titre de Champion de France du Relais 4 x 800m en athlétisme, et une 3^e place au 50m brasse du Championnat de France d'hiver, et avons pu tenir Le Triathlon des Roses, organisation à but caritatif avec l'ARC.

Handwritten initials: R and AP

Cette résolution mise aux voix a recueilli :

POUR : 146

CONTRE : 9

ABSTENTION : 20

3^{ème} Résolution

L'Assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes relatif aux conventions réglementées approuve ces conventions.

Cette résolution mise aux voix a recueilli :

POUR : 144

CONTRE : 4

ABSTENTION : 27

4^{ème} Résolution

L'Assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport financier du Comité directeur adopté le 14 décembre 2020 ainsi que du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes agrégés approuve les comptes agrégés lesquels comprennent l'association du Stade Français, et ses filiales Edisport, Société des Restaurants du Stade Français, SAS du Golf de Courson. Ces comptes clos au 30 septembre 2020 font apparaître comme résultat une perte de 349 331 €.

Cette résolution mise aux voix a recueilli :

POUR : 144

CONTRE : 7

ABSTENTION : 24

5^{ème} Résolution

L'Assemblée générale adopte le budget 2020/2021 approuvé par le Comité directeur le 30 septembre 2020 et révisé par le Comité directeur le 30 novembre 2020.

Cette résolution mise aux voix a recueilli :

POUR : 136

CONTRE : 15

ABSTENTION : 24

6^{ème} Résolution

L'Assemblée générale donne quitus aux membres du Comité directeur pour la gestion de l'association au cours de la période du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020.

Cette résolution mise aux voix a recueilli :

POUR : 144

CONTRE : 10

ABSTENTION : 21

7^{ème} Résolution

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur des copies ou d'extraits du procès-verbal de ces délibérations à l'effet de procéder à tous les dépôts ou formalités.

2 RP

3/ Rapport financier du Comité directeur pour l'exercice 2019/2020

Le Trésorier général commente des visuels faisant ressortir les points significatifs du rapport financier qui a été mis à disposition des membres. Une copie est annexée au présent procès-verbal.

L'exercice se caractérise, d'une part par une baisse significative de l'activité liée aux effets COVID fermetures administratives des sites et réduction des activités sportives, et d'autre part par la reprise de l'exploitation en direct du restaurant de la Faisanderie à partir du mois de février 2020.

On observe ainsi une diminution globale des produits de 5%, avec une baisse des revenus des activités sportives de 9% compensée par l'activité nouvelle du restaurant pour 4%. Les charges d'exploitation diminuent de 2,6 %. Celles liées aux activités sportives diminuent de 8,4 % compensées par une augmentation de 5,8% provenant de l'activité nouvelle du restaurant.

L'impact des effets « COVID » sur le compte de résultat agrégé est une perte de 149 K€. Les comptes agrégés intègrent l'association Stade Français, la SARL Edisport, la SAS Golf de Courson et la Société des Restaurants du Stade Français. Ils font ressortir un résultat négatif de 349 K€ (dont 165 K€ lié à une provision pour restructuration, s'ajoutant au 149 € de perte due à la COVID).

La trésorerie nette, positive, est restée stable par rapport à l'année précédente.

Le budget 2020/2021 voté par le Comité Directeur le 30/11/2020 prend en compte les baisses potentielles des recettes et la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Les investissements ont été réduits au minimum pour maintenir le service rendu aux membres : 120 K€. Dans ce budget initial le résultat net est une perte de 360 K€.

Le Commissaire aux Comptes certifie que les comptes annuels du Stade Français et les comptes agrégés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

4/ Approbation des résolutions proposées au vote de l'Assemblée

La Secrétaire général ouvre le scrutin sur les résolutions à l'ordre du jour :

Nombre d'électeurs inscrits : 2129
Nombre de votants : 175 (dont 1 électeur représenté)
Nombre de suffrages valablement exprimés : 175

1^{ère} Résolution

L'Assemblée générale adopte et approuve, dans toutes ses parties, le rapport moral adopté par le Comité directeur le 14 décembre 2020.

Cette résolution mise aux voix a recueilli :

POUR : 146

CONTRE : 11

ABSTENTION : 18

2^{ème} Résolution

L'Assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport financier du Comité directeur adopté le 14 décembre 2020 ainsi que du rapport du Commissaire aux comptes approuve les comptes annuels de l'exercice clos au 30 septembre 2020 lesquels font apparaître comme résultat une perte de 326 764 €.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et décide de l'affectation du résultat à la réserve projet associatif (compte report à nouveau).

8

PP

Cette résolution mise aux voix a recueilli :

POUR : 159

CONTRE : 2

ABSTENTION : 14

5/ Questions des membres

Il est répondu aux questions écrites présentées au Secrétariat général dans le délai prévu à l'ordre du jour et aux questions orales posées en fin de de réunion.

Outre, les réponses fournies au travers de la présentation du rapport moral et du rapport financier, les informations suivantes ont été apportées.

L'activité partielle a concerné 95 % des salariés de façon plus au moins continue selon nos besoins. Cela a permis une économie de 490 K€ sur l'exercice (salaire et charges sociales). Nous avons également bénéficié d'exonération de charges sociales patronales pour un montant de 99 K€.

Afin de réduire le montant de nos charges pour l'exercice 20/21 qui s'avère également difficile des mesures de restructuration et de licenciement économiques ont dû être prises elles sont provisionnées dans l'exercice 19/20 pour un montant de 165 K€.

Le remboursement de tous nos emprunts a été décalé. Des exonérations de loyers ont été demandées à tous les bailleurs avec un succès partiel, les négociations continuent.

Concernant les compensations aux membres un 13^{ème} mois a été offert pour les appels de mai et octobre 2020. Ceci représente une diminution de recette de 300 K€ pour l'association 70 K€ en 2019/2020 et 230 K€ en 2020/2021.

La séance est levée à 20h40.

Philippe BEYLIER
Président



Pascale PIQUEMALE
Secrétaire générale



